TREGLONOU

Pays des Abers

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902902-20251219-DCM202544-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

**DCM N° 202544**

**Date réunion :**
**16.12.2025**

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
11.12.2025

Date de publication :
19.12.2025

Date d'envoi au contrôle de légalité :
19.12.2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le onze décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy TALOC, Maire.**
**Etaient présents** : Guy **TALOC**, Maire ; Joseph **GALLIOU**, Carole **BIHAN**, Mickaël **ABARNOU**, Odile **LÉON**, Adjoints ; Daniel **PELLÉ**, André **GALLIOU**, Cédric **TROADEC**, Morgane **VALENTI**, Martine **POULIQUEN**, Marianne **GOUEZ**, Ronan **TRANVOIZ**, Elodie **CLOAREC**, Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Adeline **LE PORS** (Procuration à Marianne GOUEZ)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole BIHAN**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – PACTE 2030 – ECLAIRAGE TERRAIN D'ENTRAINEMENT**

La Commune de Tréglonou a engagé une réflexion sur la rénovation de l'éclairage du terrain d'entraînement de football, devenu vétuste, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à :
- Montant HT 14 000 € HT
- Montant TTC 16 800 € TTC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est éligible à l'obtention d'une subvention au titre du Pacte Finistère 2030 Volet 1 – Aides aux projets communaux réalisés en 2026.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Conseil départemental Pacte Finistère 2030 (50 %) 7 000.00 € HT
- Autofinancement commune 7 000 € HT
- **Total** 14 000 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant que le projet présenté est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Pacte 2030 Volet 1,
Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- De valider le projet de rénovation de l'éclairage public sur le terrain d'entraînement de football,
- De valider les modalités de son financement telles que présentées,
- De solliciter une subvention au titre du Pacte Finistère 2030 Volet 1,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision d'attribution de subvention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

TREGLONOU, le 19.12.2025

Le Maire,
Guy TALOC.

Mairie de TREGLONOU 29 (Finistère)

La Secrétaire,
Carole BIHAN.

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.